



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

SNUDI Force Ouvrière de l'Eure

17 ter rue de la côte blanche 27000 Evreux

Tél 1 : 06 28 32 57 22 (Romuald LAIGNIEZ)

Tél 2 : 06 51 72 57 23 (Matthieu Laguette)

Tél 3 : 06 52 14 73 91 (Emilie Anquetil)

Courriel : snudifo27@gmail.com Site : snudifo27.com [Facebook](#)

A Evreux,
Le jeudi 30 novembre 2023.

Objet : Conseil d'école « extraordinaire » relatif à l'Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2024

Madame la Directrice Académique de l'Eure,

Nous avons l'honneur de vous contacter suite à la parution jeudi 23 novembre de la circulaire relative à l'Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2024.

En effet, il est demandé aux directeurs et directrices d'école de réunir un conseil d'école entre le 20 novembre et le 29 janvier afin de faire remonter une proposition conjointe de la mairie ou de l'EPCI pour l'Organisation du Temps Scolaire à la rentrée prochaine.

Cette organisation concerne toutes les écoles de l'Eure cette année et ce nouveau calendrier proposé n'est pas sans complication pour les équipes enseignantes. Ainsi, avant même les élections des représentants de parents d'élèves, il a été demandé aux directeurs et directrices d'école d'organiser un conseil d'école extraordinaire. Puis, comme l'indique le code de l'Education, le 1^{er} conseil d'école doit avoir lieu dans le mois suivant les résultats de ces élections.

Pour rappel, le temps consacré aux conseils d'école est de 6 heures annuelles, répartis souvent sur 3 conseils d'école dans l'année (en octobre/novembre ; en février/mars ; en juin/juillet). Etant donné les prérogatives des conseils d'école rappelées dans l'article D411-2 du Code de l'Education, le temps d'échange est important à respecter pour échanger entre les différents composants de cette instance. Il nous paraît important de ne pas multiplier les conseils d'école en dehors du cadre habituel, au risque de transformer l'extraordinaire en ordinaire.

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux

Nous avons pu aborder brièvement avec M le Secrétaire Général, lors de la formation Spécialisée du 14 novembre, les conditions de travail des directeurs et directrices d'école, notamment dans le cadre des Groupes de Travail organisés pour cette année scolaire. En effet, de plus en plus de tâches leurs sont confiées ou sont de moins en moins simplifiées, comme l'application « sorties-sco » dont nous demandons l'abandon, et ces personnels ont besoin de temps pour améliorer leurs conditions de travail.

Nous vous demandons donc de permettre une souplesse aux écoles d'organiser leur 2^{ème} conseil d'école courant février/mars, avant le 18 mars, avec à l'ordre du jour la question de l'Organisation du Temps Scolaire (OTS). Cela permettrait aux équipes d'engager une discussion sereine avec tous les acteurs concernés.

Enfin, nous continuons de revendiquer l'abrogation du décret Peillon et la mise en place pour toutes les écoles d'une organisation à 4 jours sur 36 semaines. Cette revendication entendue permettrait notamment d'alléger les tâches des directeurs et directrices d'école.

Conscient de l'intérêt que vous porterez sur ces demandes, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, nos salutations les plus distinguées.

M Laguette pour le SNUDI FO 27